

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 6 AVRIL 2016 À 18H00

COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulouise s'est réuni le Mercredi 6 Avril 2016, dans la salle Nicolas Pierson de la mairie de Toul, sous la Présidence de Monsieur Jorge BOCANEGRA.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Marie VIOT, Nadine MOREL, Isabelle GUILLAUME, Messieurs Jorge BOCANEGRA, Patrick LUCOT, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Alain ANSTETT, Jean-Pierre NEUVEVILLE, Olivier COCHERIL, Alain GAUDE,

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Alde HARMAND représenté par Monsieur Mustapha ADRAYNI,

Monsieur Olivier HEYOB représenté par Monsieur Guy SCHILLING,

Madame Catherine BRETENOUX représentée par Monsieur Alain ANSTETT,

Monsieur Christian MELIN représenté par Monsieur Jean-Pierre NEUVEVILLE.

Madame Nadine MOREL est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 - ADOPTION DU PV DU 16/13/2016

Le Procès verbal du 16 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le comptable public présentant les mêmes écritures que le compte administratif, le Comité Syndical est appelé à l'approuver et à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015

POINT 3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION D'EXPLOITATION (détail pages 4 et suivantes)

Hors dépenses imprévues et autofinancement, le total des dépenses est réalisé à 95.90 %, soit 1 111 751.02 €.

Le *chapitre 011 charges à caractère général* est réalisé à 96.52 % soit 1 022 005.12 €. Celui-ci comprend les dépenses liées au marché de transport urbain s'élevant à 1 010 151.59 €.

Le *chapitre 012, relatif au remboursement de frais de personnel*, est réalisé à 93.49 % soit 55 783.20 €. Celui-ci comprend le décompte de la Ville de Toul d'un montant de 16 825.31 €.

Le *chapitre 014* retrace les remboursements effectués par le STAT aux employeurs qui logent certains de leurs salariés (Mairie de Toul, Toul Habitat, Manpower, Supplay).

Le *chapitre 042* est composé du seul article 6811 relatif aux amortissements pour un montant de 30 091.48 €.

La provision pour risques de 500.00 € n'a pas été réalisée, le débiteur effectuant des versements périodiques à la Trésorerie a remboursé sa dette.

La reprise du résultat, les recettes (détail page 11), sont réalisées à 94.92%.

Le *chapitre 70*, relatif à la billettique, atteint un montant de 136 888.63 €, soit un réalisé à hauteur de 93.76 %.

Le versement transport, imputé au *chapitre 73*, est réalisé à 105.46 % soit 771 988.62 €.

Deux recettes figurent au *chapitre 74*, l'une pour 101 290.00 € relative à la participation des communes au titre de 2015 et l'autre de 80 644.55 € représentant la participation du Conseil Départemental. Ce chapitre est réalisé à 100.00 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT (détail pages 13 et suivantes)

Aucune dépense n'a été réalisée en 2015, notre Syndicat s'étant engagé à réaliser les travaux de mise en accessibilité sur la base des critères prévus dans le décret 2014-1323 à compter de 2016.

Les recettes concernent uniquement les amortissements au *chapitre 040* pour 30 091.48 €.

Ainsi, les résultats de l'exercice sont les suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	1 111 751,02 €	1 100 373,27 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	30 091,48 €

Reports de l'exercice	FONCTIONNEMENT		99 116,67 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	115 269,12 €

Restes à réaliser à reporter en N + 1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

				RESULTAT
Résultat cumulé	FONCTIONNEMENT	1 111 751,02 €	1 199 489,94 €	87 738,92 €
	INVESTISSEMENT	0,00 €	145 360,60 €	145 360,60 €
	TOTAL CUMULE	1 111 751,02 €	1 344 850,54 €	233 099,52 €

Jorge Bocanegra, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'exposé entendu, le Comité Syndical, sous la présidence d'Olivier COCHERIL, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015.

POINT 4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015

Constatant que le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2015	- 11 377,75
Résultat de l'exercice 2014	99 116,67
Résultat à affecter au BP 2016	87 738,92
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2015	30 091,48
Résultat de l'exercice 2014	115 269,12
Affectation en réserve 2016	-
Solde d'exécution d'investissement	145 360,60

Par conséquent, je vous proposerai d'affecter le résultat comme suit :

à l'article 002, en recette de fonctionnement.....87 738.92 €

à l'article 001, en recette d'investissement..... 145 360.60 €

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2015 proposée ci-dessus.

POINT 5 - BUDGET 2016

Le budget 2016 soumis à votre approbation présente une masse globale de 1 322 019.55 € dont 1 146 567.47 € en section d'exploitation et 175 452.08 € en section d'investissement.

Comme les années passées, les résultats du compte administratif 2015 ont été repris dans le projet de budget.

LA SECTION D'EXPLOITATION

LES DÉPENSES (détail pages 8 à 11)

Il s'agit, pour l'essentiel, d'actualiser les dépenses réalisées en 2015 en tenant compte des nécessités de fonctionnement du service et des décisions prises lors de nos comités syndicaux.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre représente 91.32 % des dépenses de la section avec une inscription de 1 047 000.99 €.

Une somme de 1 034 560.99 € relative à la rémunération du transporteur, est budgétée sur l'article 611 et s'explique de la manière suivante :

Fonctionnement des lignes urbaines : 385 848.00 €,

Service de transports scolaires : 77 582.00 €,

Mise à disposition des véhicules : 245 448.00 €,

Charges fixes : 156 613.00 €,

Options navettes pour 100 529.00 €,

Révision du marché : 55 000.00 €,

Avenant 1 : 13 540.99 €.

S'agissant des cabines sanitaires, les fournitures d'entretien et le nettoyage des cabines font l'objet d'une inscription budgétaire sur les articles 6063 pour 1 500.00 € et 6061 pour 1 000.00 € pour les consommations électricité et eau.

L'achat de diverses fournitures nécessaires au fonctionnement du service pour la somme de 150.00 € est prévu à l'article 6064.

L'article 6225 contient un montant de 160.00 € permettant le versement des indemnités dues aux régisseurs des régies Movia et amendes.

L'entretien et la réparation des cabines sanitaires est prévue à l'article 61558 à hauteur de 4 000.00€

Comme évoqué lors de notre précédent Comité Syndical, notre Syndicat relancera cette année la procédure de renouvellement du marché de transport.

A cet effet, pour permettre la publication et l'attribution du marché, une somme de 1 620.00€ est prévue à l'article 6231.

Les frais de communication pour la promotion du réseau sont compris dans les articles 6236, et 6288 pour un montant de 1 000.00 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Représentant 5.15 % des dépenses de la section de fonctionnement avec un montant prévisionnel total de 63 625.00 €, il est constitué de :

- 4 500.00 € dû au titre du remboursement des frais d'encadrement et de mise à disposition du personnel de la Ville de Toul,
- 59 125.00 € concernant la rémunération du personnel affecté à notre Syndicat.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Composé du seul article 739 pour une somme prévisionnelle de 1 500.00 €, ce chapitre concerne la restitution de versement transport aux employeurs logeant certains de leurs salariés.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion

Celui-ci concerne uniquement 1 000.00 € relatifs aux frais de missions engagés par les élus et 150.00 € pour régularisation de TVA.

Chapitre 022 : dépenses imprévues pour une somme de 3 000.00 €.

Chapitre 40 : les amortissements d'un montant de 30 091.48 € constituent l'autofinancement de la section d'investissement.

LES RECETTES (détail pages 12-13)

Principale recette de la section représentant 64.54 % du total prévu, le *chapitre 73* est constitué du seul article 734, versement de transport pour un montant estimé à 740 000.00 €. L'inscription a été calculée sur la base du réalisé de l'année 2015.

Le *chapitre 70*, représentant 11.86 % des recettes de la section de fonctionnement, est composé uniquement de l'article 7061 (transports de voyageurs) estimé à hauteur de 136 000.00 € pour la vente de titres de transports.

Le *chapitre 74*, représentant 15.91 % des recettes de la section de fonctionnement tient compte des recettes suivantes :

Article 7473 : 80 644.55 € participation du Conseil Départemental au titre du transport scolaire

Article 7474 : participation des communes sollicitées à hauteur de 101 800.00 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (vue d'ensemble page 5)

LES DÉPENSES (détail pages 14-15)

Chapitre 20 : un montant de 79 232.96 € est prévu dans le cadre d'éventuelles études relatives à la mise en œuvre du schéma d'accessibilité des personnes handicapées.

Chapitre 23 : la somme de 90 319.12 € est inscrite pour d'éventuels travaux

Chapitre 020 : dépenses imprévues pour une somme de 5 900.00 €.

LES RECETTES (détail pages 16-17)

Elles sont uniquement composées par les amortissements figurant au chapitre 040, pour un montant de 30 091.48 € et de l'excédent d'investissement voté précédemment pour un montant de 145 360.60 €.

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote, chapitre par chapitre, le budget primitif 2016.

POINT 6 - PARTICIPATION DES COMMUNES

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la participation des communes.

Montant à répartir : 101 800.00 €

Commune	Participation 2012	Participation 2013	Participation 2014	Participation 2015	Population INSEE	Taux	Participation 2016
Chaudeney sur Moselle	1401,4	3 985,72 €	5 706,17 €	3 005,81 €	720	3,03%	3 081,22 €
Dommartin lès Toul	3 958,65 €	11 547,19 €	16 702,79 €	8 607,94 €	2 031	8,54%	8 691,60 €
Écrouves	8 392,41 €	24 557,70 €	37 269,47 €	19 419,58 €	4 536	19,07%	19 411,67 €
Toul	33 080,54 €	91 557,58 €	133 589,70 €	70 256,67 €	16 501	69,37%	70 615,51 €
TOTAL	46 833,00 €	131 648,19 €	193 268,13 €	101 290,00 €	23 788	100,00%	101 800,00 €

L'exposé entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote la participation des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Jorge BOCANEGRA

AFFICHAGE LE 7 AVRIL 2016